



## FOCUS : DEMANDEURS D'ASILE ET RÉFUGIÉS, UNE ROUTE LONGUE ET SINUEUSE VERS L'EMPLOI

La technique du couplage de bases de données telle qu'elle a été réalisée pour le Censur 2011 (voir Encadré 5) offre de nombreuses possibilités comme le suivi dans le temps de l'intégration des nouveaux immigrants sur le marché du travail. Grâce au financements du SPP Politique scientifique (programme Société et Avenir<sup>39</sup>) et de Myria, des chercheurs de l'Université Libre de Bruxelles (GERME) et de la KULeuven (HIVA) ont pu étudier cette question pour l'ensemble des personnes ayant introduit une demande d'asile entre 2001 et 2010. Il ressort de cette étude (nommée Projet Careers<sup>40</sup>) que leur insertion socio-économique est bien réelle mais longue, difficile et semée d'entraves. Pour arriver à ces résultats, les chercheurs ont examiné leurs périodes d'emploi, de chômage et d'aide sociale sur plusieurs années pour comprendre quels éléments sont déterminants pour une plus grande probabilité d'emploi.

### Encadré 6

#### Définition de la population étudiée

Le projet Careers ne porte pas sur un échantillon de population mais sur **l'entière population ayant demandé l'asile en Belgique entre 2001 et 2010** qui sont toujours présentes officiellement sur le territoire belge en 2010, ce qui représente 108.856 individus.

Parmi ceux-ci, les chercheurs se sont d'abord intéressés aux 71.768 personnes âgées de 18 à 65 ans pour étudier leur probabilité d'emploi à la fin de l'année 2009.

Ensuite, l'étude se focalise plus spécifiquement sur les réfugiés reconnus et fait une analyse spécifique de ceux qui ont obtenu le statut entre 2003 et 2006. Leur carrière est alors étudiée en détail sur quatre années à partir de l'obtention de leur titre de séjour en tant que réfugié. Cette partie de l'étude a porté sur 4.869 personnes.

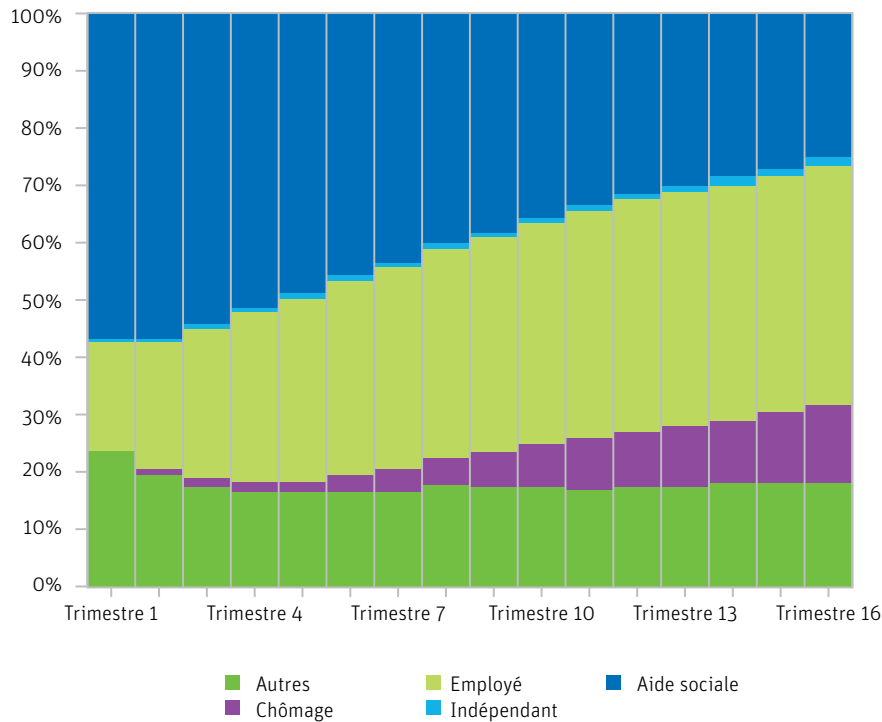
Le temps passé en Belgique joue un rôle prédominant. La première année, la probabilité de dépendre des aides sociales est forte mais elle diminue graduellement d'année en année. L'ensemble des demandeurs d'asile arrivés en 2002 affiche un taux d'emploi de 0,6% après un an passé sur le territoire belge. En 2010, cette même population est passée à un taux d'emploi de 37%. La population arrivée après 2007 montre un taux d'emploi plus faible que les cohortes précédentes, ce qui est probablement dû au changement de législation qui a introduit des restrictions du marché du travail pour les demandeurs d'asile. Le type d'emploi occupé évolue également avec le temps. En 2001, 6% des emplois occupés par les personnes ayant demandé l'asile entre 2001 et 2010 sont des *white collar jobs* (statut d'employé) et 94% des *blue collar jobs* (statut d'ouvrier). Neuf ans plus tard, en 2010, la proportion de *white collar jobs* est passée à 21%.

39 [www.belspo.be/belspo/ta/index\\_fr.stm](http://www.belspo.be/belspo/ta/index_fr.stm).

40 Les résultats de cette étude ont été publiés dans : Rea A. et Wets J. (ed.), *The long and Winding Road to Employment. An Analysis of the Labour Market Careers of Asylum Seekers and Refugees in Belgium*, Academia Press, Gand, 2014. L'étude et son résumé sont disponibles sur [www.myria.be](http://www.myria.be).

Figure 16. Distribution par statut socioprofessionnel des réfugiés reconnus sur une période de quatre ans à partir de la reconnaissance du statut de réfugié (N=4.869)

(Source : Rea A. et Wets J. (ed.), The long and Winding Road to Employment. An Analysis of the Labour Market Careers of Asylum Seekers and Refugees in Belgium, Academia Press, Gand, 2014, p. 121)



La Figure 16 indique l'évolution de la carrière des réfugiés reconnus entre 2003 et 2006 sur une période de quatre années suivant la reconnaissance du statut de réfugié. Chaque trimestre correspond à une période de trois mois. Au moment de la reconnaissance de leur statut (trimestre 1), 57 % des réfugiés sont bénéficiaires d'un revenu social (en bleu foncé), mais cette catégorie va diminuer petit à petit. Par contre, le nombre d'employés (en vert clair) augmente graduellement jusqu'à devenir la catégorie la plus importante. Après quatre ans, elle représente de loin le premier statut d'occupation des réfugiés. Le nombre d'indépendants (en bleu clair) reste limité mais il augmente avec le temps. Le nombre de réfugiés au chômage (en violet) augmente également avec le temps mais reste faible, même à la fin de la période, comparativement aux personnes salariées, à celles ayant un autre statut et à celles dépendantes des aides sociales. La catégorie des personnes sans aucun revenu (en vert foncé) reste stable à travers le temps.

Ces résultats sont donc encourageants car ils montrent que la proportion de réfugiés actifs sur le marché du travail (salariés, indépendants et chômeurs) augmente fortement. En effet, elle passe de 19% au moment de la reconnaissance du statut à 55% après quatre ans. Et, inversement, la part des réfugiés dépendant des aides sociales diminue fortement en quatre années à peine, passant de 57% à 25%.

Quatre ans après la reconnaissance du statut de réfugié, 55% des réfugiés sont actifs sur le marché du travail.

Les chercheurs ont également étudié l'ensemble des évolutions de carrière sur ces quatre années et ont distingué quatre profils-type de carrières :

1. **La carrière active** (34%) : ce type de carrière identifie les personnes qui ont eu une carrière quasi entièrement active sur le marché du travail (salariés, indépendants ou chômeurs) pendant ces quatre ans.
2. **L'intégration graduelle sur le marché du travail** (29%) : Les personnes appartenant à ce type

de carrière ont essentiellement débuté leurs carrières par l'aide sociale puis, avec le temps, la proportion de travailleurs parmi eux a augmenté.

3. **La carrière de dépendance sociale** (25%) : elle se caractérise par une dépendance quasi totale à l'aide sociale sur la période des quatre années étudiées.
4. Et, enfin, les réfugiés qui présentent un **autre type de carrière** (12%). Cette catégorie inclut les réfugiés qui ne sont ni actifs sur le marché du travail, ni dépendants de l'aide sociale. Selon les chercheurs, il s'agirait en majorité de femmes et d'hommes au foyer qui dépendent du revenu de leur conjoint. Il ne faut pas perdre de vue la situation de ces personnes qui peut être préoccupante en terme de protections sociales (pensions, etc.).

Ces résultats sont donc positifs puisqu'ils montrent qu'au long de ces quatre années, 63% des réfugiés présentent une carrière active ou une intégration graduelle sur le marché du travail. Alors que seulement un réfugié sur quatre reste dépendant de l'aide sociale pendant les quatre ans qui suivent la reconnaissance de son statut.

L'étude Careers a montré que certains facteurs accroissent les chances de trouver un emploi. Le fait d'**avoir travaillé pendant la procédure d'asile**<sup>41</sup> est mis en avant par les chercheurs comme ayant un impact positif sur le reste de la carrière. Ceux qui ont travaillé pendant la procédure d'asile ont plus de probabilité de se trouver dans une carrière de type active. Pour les réfugiés reconnus, les chercheurs remarquent que cette donnée reste fortement liée au nombre d'années passées en Belgique.

Un autre facteur très influent est la région d'habitation. Pour l'ensemble des personnes ayant fait une demande d'asile entre 2001 et 2010, la probabilité d'emploi est deux fois plus grande en Flandre qu'en Wallonie. Et elle n'est que très légèrement plus forte à Bruxelles qu'en Wallonie. Il est difficile d'identifier la cause réelle de cette différence régionale. Est-ce uniquement lié à la meilleure situation économique de la Flandre ou peut-on y voir des conséquences positives du parcours de citoyenneté obligatoire (*inburgering*) mis en place par la communauté flamande à destination des primo-arrivants ?

L'étude donne des conclusions plus nuancées concernant l'influence de l'**acquisition de la nationalité**. Pour les hommes reconnus réfugiés, elle augmenterait les chances

d'avoir une insertion progressive sur le marché du travail et diminuerait celles d'avoir une carrière inactive. Pour les femmes reconnues réfugiées, par contre, les résultats ne sont pas significatifs et ne permettent pas de tirer de conclusion.

Contrairement à ce qu'on aurait pu croire, parmi les personnes qui ont demandé l'asile entre 2001 et 2010, celles qui ont obtenu le **statut de réfugié** ne présentent pas davantage de probabilité d'avoir un emploi que celles qui ne l'ont pas obtenu. L'idée selon laquelle le statut de réfugié (qui offre un séjour illimité, l'accès au marché du travail et des facilités pour le regroupement familial) aiderait à s'insérer sur le marché du travail serait donc infirmée.

L'étude met également en évidence le fait que certains profils rencontrent des difficultés spécifiques. C'est le cas des femmes, des mères célibataires plus spécifiquement, mais aussi des plus jeunes et des plus âgés. Intéressons-nous plus en détails à ces profils.

Parmi les réfugiés reconnus qui ont été étudiés, une femme sur quatre est une **mère célibataire** (26%). Cette proportion est beaucoup plus importante qu'elle ne l'est dans le reste de la société<sup>42</sup>. Il ressort de l'étude que les mères célibataires occupent la place la plus problématique pour intégrer le marché du travail.

Ce sont elles qui ont le plus de probabilité de dépendre des aides sociales tout au long de leur carrière. Les parents isolés sont en effet confrontés au problème de la garde de leurs enfants, que ce soit pour pouvoir travailler mais également pour se former, y compris en français ou néerlandais. Les réfugiés reconnus, en outre, bénéficient moins que le reste de la population d'un réseau familial et social préexistant pour les aider à s'occuper des enfants.

**Parmi les réfugiés, les mères célibataires occupent la place la plus problématique pour intégrer le marché du travail.**

L'âge également joue un rôle. La probabilité de développer une carrière active augmente avec l'âge puis diminue passé un certain seuil. Et inversement, la probabilité de dépendre des aides sociales est plus forte aux jeunes âges, puis elle diminue et redevient élevée pour les plus âgés.

L'étude montre aussi des différences selon l'**origine**. Les personnes ayant demandé l'asile provenant d'Afrique subsaharienne et d'Asie ont en moyenne deux fois plus de probabilités de trouver un emploi que ceux issus d'Europe centrale et de l'Est, ainsi que de ceux venant

41 Aujourd'hui, selon la législation en vigueur, les demandeurs d'asile peuvent travailler avec un permis de travail C à partir de leur septième mois de séjour et à condition que leur demande d'asile soit encore en examen. (Arrêté Royal du 22 décembre 2009 relatif à l'occupation des travailleurs étrangers). Sur la période étudiée par le projet Careers (2001-2010), la législation sur cette question a changé plusieurs fois. Pour plus d'informations, voir Rea A. et Wets J. (ed.), pp. 14-15.

42 À titre de comparaison, sur l'ensemble de la population vivant en Belgique, 9% des femmes de 18 à 64 ans sont des chefs de famille monoparentale en 2008 (Source : Datawarehouse BCSS, calculs : Myria).

du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord. Les chercheurs émettent plusieurs hypothèses pour comprendre ces résultats. L'importance du français dans beaucoup de pays africains pourrait constituer une aide pour trouver un emploi en Belgique, de même que la présence d'une diaspora africaine déjà établie pouvant offrir le bénéfice de leurs réseaux sociaux.

### Comment améliorer l'entrée des immigrants sur le marché du travail ?

L'étude *Careers* permet de tirer un certain nombre d'enseignements sur les manières d'améliorer l'insertion des immigrants sur le marché du travail.

#### Un accès plus rapide aux formations

L'étude met en avant le fait qu'une intégration rapide sur le marché du travail est avantageuse pour la suite de la carrière professionnelle. C'est pourquoi il est important de donner le droit de travailler pendant la procédure d'asile.

Afin de trouver un emploi rapidement, il est également essentiel de disposer d'un accès rapide aux formations de langue, aux formations qualifiantes ainsi qu'aux équivalences de diplômes. L'expérience montre que les demandeurs d'asile et les réfugiés reconnus doivent souvent attendre plusieurs mois avant de pouvoir bénéficier d'un cours de langue, et plusieurs mois encore avant de pouvoir passer au niveau suivant. Les périodes de *stand-by* et d'attente ralentissent considérablement le processus d'intégration et freinent l'insertion socioprofessionnelle.

#### Le temps n'est pas forcément perdu

Toutefois, si l'insertion socioprofessionnelle des demandeurs d'asile prend du temps, il ne s'agit pas forcément de temps perdu. L'étude a interrogé les bases de données administratives pour savoir si les personnes avaient ou non un emploi, mais la qualité de l'emploi et sa correspondance avec les compétences du demandeur d'asile n'ont pas pu être étudiées. Or, certains demandeurs d'asile sont hautement qualifiés et cherchent avant tout à apprendre la langue et à faire reconnaître leurs compétences via des formations reconnues en Belgique ou par des équivalences de diplômes. Ces démarches peuvent prendre plusieurs années, mais elles sont nécessaires pour éviter le gaspillage de talents. Elles sont donc rentables à long terme, aussi bien pour la personne en question que pour la société.

L'étude montre que les personnes qui ont le plus de probabilité d'emploi viennent des pays les plus pauvres.

On pourrait émettre l'hypothèse que ces personnes sont en moyenne moins qualifiées que les autres demandeurs d'asile et qu'ils accepteraient plus facilement les emplois peu qualifiés qu'on leur propose à leur arrivée en Belgique. Les demandeurs d'asile sont en effet généralement orientés vers des métiers de type *Dirty, Dangerous and Demeaning*. Plutôt que d'accepter ce type d'emploi, les plus qualifiés se lancent parfois dans des formations, ce qui ralentit les statistiques de leur mise à l'emploi, mais qui permet *in fine* à la société de mieux faire profiter de leurs compétences. Loin d'être du temps perdu, le temps passé à se former est donc un investissement pour l'ensemble de la société.

#### Une reconnaissance des compétences simplifiée

Outre l'accès plus rapide aux formations, il serait également nécessaire d'accélérer les procédures de reconnaissance de diplômes, de les simplifier ou de donner la possibilité aux demandeurs d'asile de pouvoir prouver leurs compétences via d'autres voies (tests, examens d'entrée, etc.)<sup>43</sup>. Il est en effet parfois impossible pour les personnes ayant fui leur pays dans des conditions difficiles de réussir à rassembler tous les documents nécessaires pour la procédure d'équivalence de diplôme.

#### La mise en place de gardes d'enfants pour un accès plus juste aux formations et à l'emploi

Les personnes en situation monoparentale se trouvent fortement entravées dans leur insertion socioprofessionnelle. Elles ont davantage de probabilités de dépendre des aides sociales. Or, il est important pour ces parents-là également d'intégrer le marché du travail, et à cette fin de pouvoir suivre des formations de langue et des formations qualifiantes. Non seulement un parent célibataire a autant le droit de se former que les autres réfugiés, mais il est en outre la seule personne de référence de son enfant pour l'aider à suivre son parcours scolaire et pour lui donner une image d'intégration positive dans la société d'accueil.

<sup>43</sup> Cette recommandation a également été émise par Caritas international dans *Refugié ch. travail. Résultats d'une étude sur la formation et l'emploi menée auprès des réfugiés*, janvier 2014, p. 46.

## Encadré 7

**Pour une meilleure connaissance  
du parcours  
socio-économique des migrants**

.....

Grâce à la nouvelle possibilité de coupler les informations de différentes bases de données administratives, la recherche en Belgique a fait un grand pas en avant. Un travail remarquable est réalisé au niveau de la Banque carrefour de la sécurité sociale pour améliorer la qualité des données et pour les rendre accessibles aux chercheurs. L'Office des étrangers, en collaboration avec le Registre national (RN) et les communes, continue également à améliorer la qualité et la quantité des informations qu'il rend disponibles, entre autres via Eurostat. Le projet Careers est arrivé trop tôt pour pouvoir utiliser la variable enregistrant le motif du premier titre de séjour. Cette donnée permettra à l'avenir de comparer la carrière des migrants selon le motif de leur premier titre de séjour. Les données du RN restent quant à elles plus difficilement accessibles en termes de coût et de disponibilité.

Un travail conséquent pour recueillir davantage d'informations reste nécessaire, particulièrement en ce qui concerne les migrants. Des efforts sont actuellement mis en œuvre pour enregistrer le niveau d'éducation, mais il est important de ne pas limiter ce recueil aux diplômes obtenus en Belgique. Seul un enregistrement intégrant les diplômes obtenus à l'étranger permettrait d'étudier la sous-qualification et le gaspillage de talents. Il est également important d'enregistrer les équivalences obtenues par les différentes Communautés afin de mieux évaluer l'impact de la qualification sur l'emploi des migrants.

Enfin, si les études entreprises à partir de bases de données administratives permettent d'identifier des profils plus problématiques que d'autres et montrent quels facteurs favorisent ou défavorisent l'insertion socioprofessionnelle, elles ne permettent pas d'identifier les causes du problème ni les processus se mettant en place au niveau individuel. Des études qualitatives sur le long terme sont donc nécessaires pour accompagner la récolte d'informations auprès des personnes ayant demandé l'asile. Il est également essentiel de valoriser la connaissance des acteurs de terrain qui suivent les migrants au quotidien pour comprendre avec eux les freins dans les processus d'insertion socioprofessionnelle et voir quels sont les mesures nécessaires à prendre.